

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-597290

1109841



Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5957 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : ELAYOUNI BOUETTAH

Date de naissance : 16/03/64

Adresse : RESIDENCE 2 DA MMAD ALI 11
ATE SIDI

Tél. : 06 71 81 94 16 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin



Date de consultation : 17 MARS, 2022

Nom et prénom du malade : ELAYOUNI MOHAMED Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : RAM

Signature :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17 MARS 2022	CS		200,00	INP : INP: 09118143
	FO		100,00	Dr TAZY Ophtalmologue 7, Rue de Bernoulli

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
Dr. HABIB YOUNES Opticien Optométriste Sous Licence N° 10 Casablanca Tél.: 0661.600000	03/04/2011					9200 Dhs

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXÉCUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXÉCUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		CŒFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	D 00000000 35533411	G 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
	B			DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXÉCUTION <input type="text"/>



Spécialiste en Ophtalmologie

Maladies et chirurgie des yeux

Diplômé de l'Université Libre de Bruxelles

Ancien Interne des Hôpitaux de Paris

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

خريج كلية الطب ببلجيكا ببروكسيل

طبيب سابق بالمستشفيات الفرنسية بباريس

17 MARS 2022

Casablanca le :

الدار البيضاء في :

ELAYOUKI

M. Hassan

Monture +
Annulus

Versus

Dr. TAZI AZIZ
Ophtalmologist
Souk Korea, Bloc EF N° 15
Casablanca / Tél.: 0661.65.09.77

$OD = -0,75$ (-2,50 à 180°)

$OS = -0,75$ (-2,00 à 170°)

Dr TAZI AZIZ
OPHTALMOLOGUE
7, Rue 45 - Hay TARIK
Boumoussi - CASABLANCA
Tél : 0622.75.63.15

زنقة 45 المطابق الثاني حي طارق - سيدى البرنوصي - الدار البيضاء - الهاتف : 05.22.75.63.15

7, Rue 45, 2^{ème} Etage Hay Tarik Sidi Bernoussi - Casablanca - Tél : 05.22.75.63.15

GSM - Whatsapp : 06.53.59.40.53

OPTIQUE

ROKENEDDINE Mohammed

Souk Koréa Bloc (EF)

N°15 - Casablanca

Tél : 06 61 65 09 77

R.C : 247708

Patente : 45519260

ICE : 000885021000189

IF : 3661440



FACTURE

N° 0000045

محمد ركن الدين

(EF) سوق القرية بلوك

الرقم 15 - الدار البيضاء

الهاتف : 06 61 65 09 77

س.ت. 247708

Casablanca, le 03/04/2022

Mohamed

M ELAYA YUKI Doit

Docteur TAZI AZIZ

Nomenclature N° M3

VL OD : cyl sph -0,75 (-2,50 à 180°) 650,00
OG : cyl sph -0,75 (-2,00 à 170°) 110,00

VP OD : cyl sph

OG : cyl sph

2 Verres : Chirurgique Bleu f66

1 Montures : Optique 1,000,00

Facture arrêtée à la somme de :

Dena 7 Tilles clerc Cent DA 2200,00

PAYÉ EN ESPÈCE

OPTIQUE	Opticien Optométriste
SOUK KORÉA	CASABLANCA
BP 15	Tél. 0661.65.09.77
90	OG 90
	90